

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

Présents : M. Christian CARBONI, Maire, MM. Marc HANGARD, Gabriel LE ROUX, Nicolas MOSTACCI, Benoit PROBST, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absents excusés : M. Freddy LALLEMANT, Olivier RAGOUILLIAUX

Absente ayant donné pouvoir : Mme Patricia BELIN

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h30

M. Nicolas MOSTACCI est nommé secrétaire de séance.

Un point à ajouter à l'ordre du jour : Délibération Tarif occupation du domaine public.

APPROBATION DES DEUX COMPTE-RENDU DES CONSEILS PRÉCÉDENTS

Les comptes rendus des deux conseils précédents (dont un extraordinaire) sont approuvés à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un camion de vente de pizzas s'installera désormais près de la mairie tous les vendredis soir. Un branchement est nécessaire pour son éclairage intérieur, il sera branché dans la remise. Les pizzas étant cuites au feu de bois, la consommation d'électricité est minime.

Dans le cadre de cette installation, il est nécessaire d'instaurer un tarif d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 1€ symbolique, le but n'étant pas de gagner de l'argent mais d'apporter un service supplémentaire aux habitants de Tilloy et Bellay.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 8 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

TERRAINS BASCULE AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du PLUI, un point a été fait sur les chemins de la commune et les chemins appartenant à l'Association Foncière. Monsieur le Maire présente les différents chemins relevés sur la carte de la commune. Cette analyse des chemins permet de constater qu'un échange pourrait être envisagé entre le chemin situé à la Tartelette, propriété de l'AF, alors que le terrain communal (dont le terrain de football) se trouve à côté, et le chemin situé au-delà du pont-bascule, parallèle au RD466 au nord du village, appartenant à la commune, et emprunté uniquement par les agriculteurs.

M. le Maire indique qu'il a interrogé le Président de l'AF sur ce point ; celui-ci n'est pas contre un échange. Cependant, un échange simple n'est pas possible ; le terrain doit être vendu, 1€ symbolique par exemple, mais une telle procédure obligatoire entraînerait d'autres frais : la déclassification du chemin qui fait partie des voies de la communes, la réalisation d'une enquête publique et le bornage par un géomètre.

Pour information, des devis de géomètres ont été présentés pour un coût avoisinant les 1500 €, et le coût d'une prestation d'un commissaire enquêteur public est de 38.10€/h.

M. Christophe TESTI demande si la mise en place du PLUI intègrerait ce changement sans engendrer de coût.

M. le Maire répond négativement car les ventes de propriétés privées ou communales ne sont pas impactées par le PLUI.

M. Gabriel LE ROUX indique que, de son point de vue, le chemin de l'AF est une sorte de périphérie agricole, et qu'il devrait rester propriété de l'AF. Dans le futur, si une interdiction de circuler des tracteurs sur la voirie communale était instaurée, elle empêcherait le débardage des betteraves par exemple. Il précise que ce projet doit être mûrement réfléchi avant toute décision.

M. le Maire répond qu'il comprend cette remarque, mais qu'il n'a nullement l'intention de pénaliser les agriculteurs qu'il a toujours défendu.

M. Didier THUAU demande qui devra supporter le coût du projet.

M. le Maire dit qu'il serait normal que la commune, demandeur de « l'échange » paie la totalité des frais, sous réserve, pourquoi pas, d'un éventuel accord avec l'AF pour les partager.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'en se plaçant en tant que membre de l'AF, il n'est pas d'accord ; en tant que membre du conseil municipal, il faut voir selon le PLUI.H. Il suppose que si la Communauté de Communes de Suippes procède à l'entretien des voiries, la circulation sera vraisemblablement interdite aux engins agricoles.

M. le Maire rétorque que le pouvoir de police reste la compétence du Maire.

M. Didier THUAU indique qu'effectivement il faut prendre tout en compte et étudier toutes les possibilités avant de prendre une décision.

M. le Maire est tout à fait d'accord, et précise qu'il n'a pas mis ce point au vote pour délibération. Il souhaitait simplement aborder ce sujet en conseil municipal afin que chacun y réfléchisse car si cette opération doit se faire, c'est avant la mise en place du PLUI.H.

Ainsi pour conclure, M. le Maire résume la situation :

- Proche du RD466, la commune n'a pas utilisé de ce chemin utilisé que par les véhicules agricoles,
- Proche de la Tartelette, joueurs de foot, piétons, familles circulent sur une propriété privée de l'AF. Si un accident survenait, le Président de l'AF pourrait être embêté car rien ne dit que cette chaussée est privée.

De plus aucune habitation ne pourra jamais être envisagée dans ce secteur (pourtant inscrit dans la carte communale actuelle) indéfendable en tant que tel dans un PLUI.H, car accès privé.

M. Christian CARBONI admet toutefois que le coût assez conséquent de cette affaire n'apporte rien de concret visuellement.

Le dossier sera donc revu ultérieurement pour délibération.

TRAVAUX ESPACES VERTS

M. le Maire indique avoir assisté en compagnie de son 1^{er} adjoint, à une réunion d'information de la FREDON sur le zérophyto lors de la foire de Châlons en Champagne. Trois choses importantes sont à noter lorsque la charte est signée (ce qui est le cas) :

- 1) la collectivité dispose de 3 ans pour mettre en place définitivement le zérophyto,
- 2) la collectivité n'a plus le droit de traiter, mais un particulier peut le faire devant sa porte sans être sanctionnable,
- 3) aucune solution pérenne n'a été proposée pour remplacer les produits herbicides.

M. Gabriel LE ROUX répond que puisque la charte est signée, il faut aller au bout des choses et mettre les aménagements en place rapidement.

M. Didier THUAU indique que pour la commune beaucoup d'aménagements seront à faire, car par exemple grand nombre de trottoirs sont en gravillons.

M. Christian CARBONI rappelle que le surcoût estimé pour un désherbage mécanique est très important.

M. le Maire explique ensuite à l'assemblée qu'un tilleul est mort le long de la RD3, et qu'un devis d'arbre de remplacement a été demandé à l'Élan Argonnais. Il passe la parole à M. Didier THUAU.

Celui-ci précise qu'après un état des lieux, il a été constaté plusieurs arbres en mauvais état. Il dit qu'ils pourraient aussi être remplacés, car en plus ce ne sont pas des tilleuls.

M. Marc HANGARD indique qu'il faut prendre en compte les futurs projets de construction ou de travaux,

pour ne pas avoir à en déplanter.

M. Christian CARBONI dit qu'il est évidemment d'accord avec cette remarque, et demande à M. Didier THUAU et Mme Patricia BELIN de faire un point précis sur les arbres à éventuellement remplacer.

M. le Maire questionne cependant le Conseil sur le principe de remplacer les arbres au fur et mesure de leur mort, ou d'anticiper et remplacer les arbres les plus abimés.

Il est décidé de remplacer judicieusement les arbres les plus abimés, mais quoiqu'il en soit, au moins un arbre sera replanté.

M. le Maire dit, que pour continuer sur le sujet des arbres, il n'est pas satisfait de la dernière taille faite par l'Élan Argonnais. Il demande à M. Didier THUAU de revoir la taille avec eux pour garder des branches parallèles à la route.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il est d'accord avec cette remarque.

QUESTIONS DIVERSES

SIEM

M. le Maire indique que les travaux route de la Croix vont démarrer mi-octobre et qu'un acompte de 7675€ a été versé comme convenu.

Des ampoules ont été remplacées sur la RD3 dans le cadre de la convention.

M. Gabriel LE ROUX demande si des gaines seront passées pour d'autres réseaux.

M. le Maire répond que les fourreaux seront installés là où ce sera utile et où des tranchées seront faites, mais il rappelle que tout ne sera pas enfoui afin de bénéficier plus tard de subventions d'enfouissement et faire des économies.

M. le Maire dit qu'il va discuter avec Orange pour faire enfouir le réseau téléphone de la rue de St Rémy à la sortie du village côté La Croix en Champagne.

Il précise que la priorité reste que l'éclairage public soit présent partout dans le village.

CCAS

M. Didier THUAU indique qu'une première réunion a eu lieu concernant les colis des aînés, et que la réflexion sur le choix est avancée.

M. le Maire rappelle qu'il attend un compte-rendu sommaire de cette réunion.

ECOLE – PERISCOLAIRE

M. le Maire explique qu'un avis doit être rendu à l'inspection d'académie avant janvier, sur le nombre de jours d'école et les horaires hebdomadaires de la rentrée 2018. Il donne la parole à M. Christophe TESTI.

M. Christophe TESTI indique qu'une enquête auprès des parents et une concertation avec les communes permettra de vérifier l'impact sur les coûts et l'organisation du retour à la semaine de 4 jours.

GEOTER

M. Marc HANGARD demande si les containers d'apport volontaire de papier et verre sont remis correctement en place route de St Rémy sur Bussy.

M. Didier THUAU indique qu'ils ont été replacés quelques temps après le nettoyage du site.

M. Gabriel LE ROUX souligne que le site est maintenant « très bien ».

SEL DE DENEIGEMENT

M. le Maire dit que le stock de sel de déneigement doit être refait avant les grands froids et propose de le mettre dans des casiers plastique (dont il présente le modèle) à 9€ pièce. En cas de vol, la perte est moindre qu'avec les casiers spécifiques très chers. Le Conseil Municipal donne son accord en précisant qu'un marquage doit être apposé sur les casiers.

FIBRE OPTIQUE

M. le Maire explique qu'après rattrapage et échanges avec la Conseillère Départementale, Tilloy et Bellay se trouve dans les 20 villages désignés prioritaires à l'installation de la fibre. Celle-ci "serait" installée mi 2020.

M. le Maire informe du passage de la flamme sacrée le mardi 31 octobre 2017 à 15h, et demande la présence de ceux qui le peuvent.

M. le Maire dit que la fête patronale s'est bien déroulée et remercie les bénévoles (peu nombreux) de La Tillotine. Il dit regretter encore le faible taux d'inscrits à la soirée dansante pourtant très bien, et explique la fréquentation moyenne du dimanche par le mauvais temps du week-end.

M. le Maire fait part à l'assemblée que la visite dans les champs organisée par « Symbiose » dans le cadre des journées du patrimoine était intéressante, mais que malheureusement peu de monde du village s'y était déplacé ; heureusement des personnes extérieures au village avaient fait le déplacement.

M. le Maire informe le conseil de la réouverture de la piscine le 2/10/17, et indique que beaucoup de travaux ont été réalisés : les vestiaires, hall, couloirs, et escaliers ont été remis en peinture, une nouvelle centrale de traitement de l'air a été installée, l'éclairage changé, remise aux normes de l'ascenseur et réfection du sauna. Le coût des travaux s'élève à 644 K€ subventionnés, avec un reste à charge d'environ 385 K€.

M. le Maire souhaite prendre une date pour avancer sur le projet du plan de sauvegarde. Le rendez-vous est fixé au 10 octobre 2017 à 19h avec la commission concernée.

M. le Maire rappelle la réunion urbanisme du 12 septembre 2017, à laquelle l'ensemble du Conseil Municipal était convié, et durant laquelle il a été discuté du futur PLUI.H. Il répète qu'il tiendra bien entendu le Conseil au courant des prochaines étapes de ce dossier important.

M. Didier THUAU fait part d'une ligne électrique qui descend dangereusement et risque d'être accrochée par un véhicule agricole à 2km dans le prolongement de la rue Jean Hermant. Un signalement sera effectué, même si cela se trouve sur le secteur de Somme-Vesle.

M. Didier THUAU indique que la route de St Rémy n'a pas été refaite en gravillonnage.

M. le Maire souligne que tant que la campagne de betteraves n'est pas terminée, cela vaut peut-être mieux puisque de ce fait, la réfection ne sera pas dégradée, il précise qu'il faudra être vigilant au moment du dégel, car cette campagne s'annonce longue.

M. Didier THUAU craint qu'elle ne soit dégradée malgré tout.

M. le Maire dit qu'il y a peut-être la possibilité de la faire rattacher aux travaux de l'an prochain s'il y a un besoin impératif. Mais cela est à voir en concertation avec le Maire de St Rémy sur Bussy.

M. Gabriel LE ROUX dit que si des barrières de dégel sont apposées, il n'y a pas de passage de camions. Que de plus elle est limitée à 3,5T.

M. le Maire répond que cela est théorique, et que de toute manière même les bus scolaires y circulent.

M. le Maire explique que le puisard de la rue de Courtisols est certainement sous-dimensionné, ce qui a entraîné des inondations lors des dernières fortes pluies. Il pense que de plus le sol doit être différent. Une étude sera réalisée par l'entreprise Ramery et la Communauté de communes.

M. Didier THUAU indique qu'il faudrait remplacer le couvercle du regard de celui situé au 37 route nationale.

M. le Maire répond qu'il en a parlé avec la Communauté de communes et Ramery, afin de le remplacer par un tampon en fonte.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h25.